

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0902

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Fontaines sur Saône

objet : Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement -

Convention avec la Ville pour la période 2016-2019

service: Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

#### Conseil du 10 décembre 2015

## Délibération n° 2015-0902

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement - Convention avec la Ville pour la période 2016-2019

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commune de Fontaines sur Saône a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif d'insertion à destination d'un public durablement exclu du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Par une convention signée en 2008 et portant sur le quartier de la Norenchal et renouvelée en 2012 sur le quartier des Marronniers, la Communauté urbaine de Lyon a accepté que l'activité de nettoiement de certains espaces serve de support à ce dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

La Métropole de Lyon est désormais compétente en matière d'insertion économique et sociale.

Toutefois, pour pérenniser un dispositif existant depuis de nombreuses années et ayant porté ses fruits, il a été décidé, d'un commun accord, que l'insertion par l'activité de nettoiement resterait, sur le territoire de Fontaines sur Saône, sous la gestion de la Commune. La Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône ont ainsi entendu recourir au dispositif prévu par l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales, selon lequel "La Métropole de Lyon peut déléguer, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses compétences à une ou plusieurs Communes situées sur son territoire, à un ou plusieurs établissements publics ou à toute autre collectivité territoriale. Dans les mêmes conditions, ces collectivités et ces établissements publics peuvent déléguer à la Métropole de Lyon la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs compétences".

Bien que les quartiers des Marronniers et de la Norenchal ne soient plus dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2015-2020, la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône ont choisi de poursuivre l'action d'insertion sur le quartier des Marronniers. Les espaces concernés par la convention sont donc : la rue Ampère, la place et l'allée de la Chardonnière, la rue Curie, l'allée des cèdres et la rue du 8 mai 1945. La proposition fixe également les modalités de collaboration entre la Commune et la Métropole de Lyon.

La contrepartie financière proposée en versement par la Métropole de Lyon à la Commune de Fontaines sur Saône est plafonnée à 39 600 € TTC par an. Elle s'appuie sur le coût toutes taxes comprises réellement payé par la Commune, auquel se rajouterait 10 % de frais communaux pour la mise en œuvre et le suivi de cette prestation.

La convention serait signée pour 4 ans, à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. Il est précisé que la Commune de Fontaines sur Saône a d'ores et déjà engagé la procédure pour disposer, à compter du 1er janvier 2016, d'un marché de prestation d'insertion professionnelle ayant comme activité support des actions de nettoiement ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## **DELIBERE**

# 1° - Approuve:

- a) la prolongation de la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoiement sur certains espaces de la Commune de Fontaines sur Saône jusqu'au 31 décembre 2019,
  - b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.
- **3° La dépense** correspondante, d'un montant maximum de 39 600 € TTC par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2016 et suivants compte 657341 fonction 7222 opération n° 0P24O2468.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.